

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif et au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Budgets primitifs 2024, de la Ville et de l'Assainissement.

I. Budget primitif 2024 - VILLE

Voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 Avril 2024, le Budget primitif 2024 a été établi sur la base des postulats suivants :

- Maintien des taux communaux d'imposition pour la 11^{ème} année consécutive à savoir :
 - TH 19,74 %
 - TFB 42,56 %
 - TFNB 38,61 %
- Un recours limité à l'emprunt.
- Maintenir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de l'ordre de 1 000 000 €

A. La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 13 857 000 €

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	3 745 090 €	27 % des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	6 653 340 €	48 % des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	120 000 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	910 000 €	7 % des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	1 145 470 €	8 % des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	252 000 €	<2 % des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	5 000 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D068 - Dotations et provisions	26 100 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
	D023 - Autofinancement prévisionnel	1 000 000 €	7 % des Dépenses de Fonctionnement
Recettes	R013 - Remboursement charges de personnel	69 850 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	458 000 €	3 % des Recettes de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	1 379 960 €	10 % des Recettes de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	2 916 827 €	21 % des Recettes de Fonctionnement
	R0731- Fiscalité locale	5 863 517 €	42 % des Recettes de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 774 515 €	20 % des Recettes de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	190 500 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 000 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement
	R077 - Produits exceptionnels	831 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement

B. La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 352 500 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2023 reporté	575 078 €	5 % des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	458 000 €	4 % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	5 842 000 €	47 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 147 900 €	9 % des Dépenses d'Investissement
	D165 – Dépôt et cautionnement	772 €	<1 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23 - Opérations d'équipements	4 328 750 €	35 % des Dépenses d'Investissement

Recettes	R040 - Amortissements et cessions	910 000 €	7 % des Recettes d'Investissement
	R041 - Opérations patrimoniales	5 842 000 €	47 % des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2022 capitalisé	2 292 474 €	19 % des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	958 756 €	8 % des Recettes d'Investissement
	R16 - Emprunt	1 000 000 €	8 % des Recettes d'Investissement
	R021 - Autofinancement Prévisionnel	1 000 000 €	8 % des Recettes d'Investissement
	R024 - Produits des cessions	349 270 €	3 % des Recettes d'Investissement

C. Zoom sur certains postes clés du BUDGET PRIMITIF :

1. Section de fonctionnement

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 48 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 140,45 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 713 550 € avec un effort particulier sur les fournitures nécessaires aux services techniques municipaux pour la mise en œuvre des travaux en régie.
- Les intérêts de la dette communale représentent 252 000 € soit 1,8 % de la section et poursuivent leur dérive progressive.

b) Recettes :

- La fiscalité locale s'élève à 5 863 517 € soit 42,31 % de la section dont 5 413 517 € provenant des taxes foncières et habitation ; 250 000 € provenant de la taxe sur l'électricité ; 200 000 € provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation notamment ; les impôts et taxes s'élèvent à 2 916 827 € soit 21,04 % de la section ; 2 228 000 € provenant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences et 688 827 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 2 774 515 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 687 000 €.
 - DSR 1^{ère} fraction : 560 000 €.
 - DCRTP : 347 100 €.
 - Etat compensation exo TFB : 697 635 €.
- Le Budget primitif, tel qu'adopté, laisse envisager une épargne brute de 1452 000 € et une épargne nette de 304 100 €.

2. Section d'Investissement

a) Dépenses :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le remboursement de la dette en K pour 2024 s'élève à 1 147 900 €.
- Les travaux sur l'église Notre Dame des Marais sont projetés à hauteur de 857 000 €.
- La réhabilitation du restaurant scolaire pour 1 000 000 €.
- Une enveloppe de 95 000 € pour la réhabilitation et éventuel extension de l'Escal.
- Des travaux de voirie pour 300 000 €.
- Les travaux en régie réalisés par les services techniques municipaux avoisineront 350 000 €.
- Le report du déficit de la section pour 2023 est de 575 078 €.
- Et environ 2 171 750 € de crédits seront fléchés vers l'ensemble des secteurs d'interventions communales (scolaire, culture, sport, loisirs, cimetières, social, voirie, sécurité, éclairage public...) pour répondre à l'ensemble des orientations souhaitées par la municipalité.

b) Recettes :

- La commune envisage de contracter un emprunt sur 2024, inférieur au remboursement du capital, ainsi la dette communale poursuivra sa baisse initiée depuis 8 ans.
- L'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé à hauteur de +1 859 848,93 € couvrant ainsi intégralement le déficit 2023 de la section d'investissement.
- Le virement prévisionnel est évalué cette année à 1 000 000 €.
- Les recettes espérées des partenaires institutionnels pour accompagner la commune dans ses projets d'investissements sont inscrites comme suit :
 - Etat : 631 438 €.
 - Région : 264 703 €.
 - CCHS : 37 500 €.
 - Agence de l'Eau : 14 475 €.
 - Autre : 10 640 €.
- La cession de patrimoine immobilier communal et les indemnités du sinistre incendie sont projetés à 349 270 €.

II. Budget primitif 2024 - ASSAINISSEMENT

A. La section de fonctionnement :

Pour l'année 2024 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 474 500 €.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 216 563,68 €,

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 41 000 €,
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 155 050 €,
- les recettes résultant de la redevance assainissement (RF) s'élèvent à 459 710 €.

B. La section d'investissement :

Pour l'année 2024 : Les dépenses (DI) et les recettes (RI) sont projetées à 2 246 000 €.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 138 000 €,

- une enveloppe globale de 1 997 810 € est inscrite pour financer les travaux de réseaux et les travaux d'extension de la capacité de la Station d'Épuration,
- l'excédent de fonctionnement 2023 est capitalisé (RI) pour un montant de 246 397,11 €,
- aucun nouvel emprunt n'est inscrit.